

## DEMANDE DE SEJOUR 2018-2019

### Formulaire destiné à un traitement informatique

**Veillez le remplir très lisiblement sans ratures ni surcharges**

Nom : ..... Prénom : .....  
N°/Rue : ..... Code Postal : ..... Ville : .....  
Matricule : ..... Service : .....  
N° Tél Mobile : ..... Tél. Privé : ..... Tél. Travail : .....  
Adresse mail : .....

#### SEJOURS SOUHAITES (4 choix maximum)

Appartement

Mobilhome

#### PERIODES SOUHAITEES

Colonne réservée	LIEU	→	DU	AU	Colonne réservée
		→			
		→			
		→			
		→			

NOM et Prénom (personnes qui vous accompagnent uniquement)	Lien de parenté	Date de naissance

**TOTAL de personnes participant au séjour vous inclus :**

**Attention de ne pas dépasser la capacité du logement**

**Emmenez-vous un animal domestique  
OUI NON**

#### Conditions particulières:

- Les résidences de vacances sont réservées aux membres de l'Amicale. L'accès aux résidences est interdit aux personnes accompagnantes en-dehors de la présence de l'adhérent
  - La réservation ne sera acquise qu'après paiement du montant des arrhes, figurant sur la facture. Le solde doit être réglé, au plus tard, 40 jours avant le départ, sans rappel de notre part, faute de quoi, nous nous réservons la possibilité d'annuler votre réservation et d'appliquer les frais d'annulation prévus.
  - En cas de désistement après accord, 20 Euros de frais de dossier sont demandés. Si la lettre de désistement nous parvient entre 41 et 60 jours avant le départ, les arrhes restes dus, entre 31 et 40 jours avant le départ, la moitié du prix de l'hébergement est demandée en plus des frais de dossier, 30 jours avant le départ la totalité du montant est dû. La date de désistement prise en compte pour le calcul des pénalités est celle du dépôt du courrier au bureau de l'amicale ou de l'envoi de la lettre recommandée.
  - Vous devez restituer votre résidence après avoir effectué un ménage complet des lieux et ramener impérativement les clés dans la semaine qui suit votre retour.
- Les clés vous seront remises au Bureau de l'Amicale contre une caution de 20 Euros qui vous sera restituée dès votre retour, sauf celles des multi-propriétés et des mobilhomes qui sont à retirer sur place.
- Il vous appartient de vérifier que votre contrat d'assurance multirisque habitation garantit votre responsabilité civile en qualité de locataire de logement de vacances de l'Amicale.
  - Un animal au maximum est autorisé dans les résidences qui les acceptent.

**Strasbourg, le**

**Signature du demandeur :**